

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 43.30

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aime, trois mois. 45 fr.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Nous avons prémoni, il y a quelques jours, nos lecteurs contre le danger qu'offrirait le placement de leurs fonds dans les Caisse d'épargne.

Ces dangers, que personne ne soupçonnait, avaient été subitement révélés par les incidents de la Caisse d'épargne de Tarare.

On se souvient, en effet, que le caissier de cette ville est mort, laissant un déficit de plusieurs centaines de mille francs, que la Municipalité de Tarare et l'Etat se refusaient tous deux à couvrir.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

Assurément aucun. La Caisse d'épargne réalise tous ces problèmes, simples en apparence, très-difficiles en réalité.

Mais il lui manquait une condition de sécurité essentielle: la responsabilité de l'Etat.

Dans quelques jours, cette responsabilité sera légalement établie. La loi sera certainement votée.

On se souvient, en effet, que le caissier de cette ville est mort, laissant un déficit de plusieurs centaines de mille francs, que la Municipalité de Tarare et l'Etat se refusaient tous deux à couvrir.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

Assurément aucun. La Caisse d'épargne réalise tous ces problèmes, simples en apparence, très-difficiles en réalité.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné par la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 43.30

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aime, trois mois. 45 fr.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, au bureau du journal.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Nous avons prémoni, il y a quelques jours, nos lecteurs contre le danger qu'offrirait le placement de leurs fonds dans les Caisse d'épargne.

Ces dangers, que personne ne soupçonnait, avaient été subitement révélés par les incidents de la Caisse d'épargne de Tarare.

On se souvient, en effet, que le caissier de cette ville est mort, laissant un déficit de plusieurs centaines de mille francs, que la Municipalité de Tarare et l'Etat se refusaient tous deux à couvrir.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

Assurément aucun. La Caisse d'épargne réalise tous ces problèmes, simples en apparence, très-difficiles en réalité.

Mais il lui manquait une condition de sécurité essentielle: la responsabilité de l'Etat.

Dans quelques jours, cette responsabilité sera légalement établie. La loi sera certainement votée.

On se souvient, en effet, que le caissier de cette ville est mort, laissant un déficit de plusieurs centaines de mille francs, que la Municipalité de Tarare et l'Etat se refusaient tous deux à couvrir.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

Assurément aucun. La Caisse d'épargne réalise tous ces problèmes, simples en apparence, très-difficiles en réalité.

C'est une admirable institution que cette institution de la Caisse d'épargne, qui permet d'entasser franc par franc un petit pécule, un fond de réserve pour les jours de malheur.

Et nous avons franchement que nous l'avions attaquée avec peine, obéissant à une nécessité absolue.

Il ne faut pas que l'épargne populaire s'égarer dans les poches de débiteurs insolubles ou de mauvais foi, qui ne payent jamais les intérêts et qui ne restituent point le capital.

La Caisse d'épargne, c'est la banque populaire par excellence. C'est un élément de moralisation.

Combien dissiperait leurs économies s'ils ne pouvaient les placer qu'entre des mains inconnues.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

Assurément aucun. La Caisse d'épargne réalise tous ces problèmes, simples en apparence, très-difficiles en réalité.

Mais il lui manquait une condition de sécurité essentielle: la responsabilité de l'Etat.

Dans quelques jours, cette responsabilité sera légalement établie. La loi sera certainement votée.

On se souvient, en effet, que le caissier de cette ville est mort, laissant un déficit de plusieurs centaines de mille francs, que la Municipalité de Tarare et l'Etat se refusaient tous deux à couvrir.

Et puis, quel est le débiteur sérieux qui accepterait des versements de un franc, et leur ferait immédiatement produire des intérêts?

tire aux conséquences incalculables quand il s'est trouvé arrêté tout-à-coup par le veto de M. de Bismarck.

Il s'avoua vaincu, et l'homme de la guerre à outrance de 1870-1871, battit brusquement en retraite sur le terrain diplomatique, et trouva facilement un prétexte pour quitter le pouvoir.

M. Challemel-Lacour, chargé de diriger la diplomatie française, a trouvé devant lui, dès les premiers jours, une question ardue, celle du Tonkin.

Un remaniement ministériel va se produire dans quelques jours. M. Tirard, de venu sénateur inamovible, va quitter le ministère des finances, où il sera remplacé par M. Rouvier, ancien ministre du commerce dans le Grand-Ministère.

M. Challemel-Lacour, dont il gère le portefeuille par intérim, et sera lui-même remplacé par son sous-secrétaire d'Etat l'Instruction publique, M. Durand.

M. Challemel-Lacour est mort; M. Gambetta et M. Challemel-Lacour ont été deux ministres des affaires étrangères: ils ont tous deux tenu dans leurs mains les destinées de leur pays en face des puissances européennes.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

Le commandant Rivière, aide de l'aspirant Moulin, voulut tout d'abord essayer de mettre en ligne son artillerie; il se mirent à la tête des matelots qui traînaient les canons; deux furent tués au même instant.

M. Challemel-Lacour, chargé de diriger la diplomatie française, a trouvé devant lui, dès les premiers jours, une question ardue, celle du Tonkin.

Un remaniement ministériel va se produire dans quelques jours. M. Tirard, de venu sénateur inamovible, va quitter le ministère des finances, où il sera remplacé par M. Rouvier, ancien ministre du commerce dans le Grand-Ministère.

M. Challemel-Lacour, dont il gère le portefeuille par intérim, et sera lui-même remplacé par son sous-secrétaire d'Etat l'Instruction publique, M. Durand.

M. Challemel-Lacour est mort; M. Gambetta et M. Challemel-Lacour ont été deux ministres des affaires étrangères: ils ont tous deux tenu dans leurs mains les destinées de leur pays en face des puissances européennes.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

Le commandant Rivière, aide de l'aspirant Moulin, voulut tout d'abord essayer de mettre en ligne son artillerie; il se mirent à la tête des matelots qui traînaient les canons; deux furent tués au même instant.

M. Challemel-Lacour, chargé de diriger la diplomatie française, a trouvé devant lui, dès les premiers jours, une question ardue, celle du Tonkin.

Un remaniement ministériel va se produire dans quelques jours. M. Tirard, de venu sénateur inamovible, va quitter le ministère des finances, où il sera remplacé par M. Rouvier, ancien ministre du commerce dans le Grand-Ministère.

M. Challemel-Lacour, dont il gère le portefeuille par intérim, et sera lui-même remplacé par son sous-secrétaire d'Etat l'Instruction publique, M. Durand.

M. Challemel-Lacour est mort; M. Gambetta et M. Challemel-Lacour ont été deux ministres des affaires étrangères: ils ont tous deux tenu dans leurs mains les destinées de leur pays en face des puissances européennes.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

M. Gambetta, président du conseil et ministre des affaires étrangères, s'est trouvé, dès le début de sa prise du pouvoir, en face d'une grosse question internationale, la question égyptienne.

Les derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 14 sont adoptés. Les articles 15, 16 et 17 sont adoptés.

M. BOVIER-LAPIERRE propose un paragraphe additionnel suivant lequel tout relégué signalé pour sa bonne conduite et pour les services qu'il aura rendus à la colonie pourra, après dix années de séjour, obtenir la remise de la relégation et l'autorisation de revenir en France.

M. DURANT DE VAULCOMTE demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion de projet portant approbation de la convention entre la France et le Chili.

M. LAROCHE, d'accord avec M. Brun, ministre de la marine, demande à mettre à l'ordre du jour, immédiatement après les relégués, le projet de loi portant ouverture de crédits pour les chemins de fer du Haut-Sénégal.

M. DURANT DE VAULCOMTE demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion de projet portant approbation de la convention entre la France et le Chili.

M. LAROCHE, d'accord avec M. Brun, ministre de la marine, demande à mettre à l'ordre du jour, immédiatement après les relégués, le projet de loi portant ouverture de crédits pour les chemins de fer du Haut-Sénégal.

M. DURANT DE VAULCOMTE demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion de projet portant approbation de la convention entre la France et le Chili.

M. LAROCHE, d'accord avec M. Brun, ministre de la marine, demande à mettre à l'ordre du jour, immédiatement après les relégués, le projet de loi portant ouverture de crédits pour les chemins de fer du Haut-Sénégal.

M. DURANT DE VAULCOMTE demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion de projet portant approbation de la convention entre la France et le Chili.

M. LAROCHE, d'accord avec M. Brun, ministre de la marine, demande à mettre à l'ordre du jour, immédiatement après les relégués, le projet de loi portant ouverture de crédits pour les chemins de fer du Haut-Sénégal.

M. DURANT DE VAULCOMTE demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion de projet portant approbation de la convention entre la France et le Chili.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1883 - 41-

LE CRIME DES AIRELLES

PAR SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE LES DEUX AGENTS

IX Le représentant de la Maison Warner, Cottraz et Cie

Le nom de Mme de Lestanges que vous venez de prononcer, fit le marquis, après un silence, m'indiqua quel est le nom de ce parent éloigné. C'est la succession d'un M. de Morère qui avait quitté la France en 1848 qu'il s'agit, n'est-ce pas? Il a donc fait fortune? Dans quel pays est-il mort?

Je ne trouve pas votre demande exagérée. Vous avez raison, je connais une foule de maisons qui réclament dix et même vingt pour cent.

n'ai rien voulu conclure avant d'avoir ton assentiment. Je donne mon adhésion complète à cette convention.

250 000 fr., puisque le dépôt remonte à deux ans. Thérèse n'avait été nullement éblouie par l'énoncé de cette somme fabuleuse; ce qu'elle désirait le plus vivement, c'était d'avoir des détails sur ce parent éloigné.

donna sa clientèle naissante et suivit un coup de émigrants pour aller à la conquête de la moderne maison d'or.

faisait, il prenait sa carabine où il sortait ses chiens. Cette vie paisible et fortifiante avait agi aussi heureusement sur son physique que sur son moral.